

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 20 décembre 2010 à 20 h.

PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller
Lawrence Cassista, conseiller

ABSENTS : Lucie Racine, conseillère
Jean-François Labranche, conseiller

PUBLIC 1 personne

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance extraordinaire du Conseil municipal à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

RÉS.NO :2010-12-279 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil municipal à 20 h. Monsieur le maire, Marc Dubeau, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance avec l'ordre du jour ».

RÉS.NO : 2010-12-280 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Suzanne Cyr ».

**RÉS.NO : 2010-12-281 ADOPTION DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2011 ET/OU
PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2011 (incluant le programme d'immobilisations) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011, soient et sont adoptées telles que présentées.

Les activités financières présentent les revenus de 1 615 864 \$ et les dépenses équivalentes.

REVENUS

Taxes (fonc.+tarif serv.im)	1 061 188 \$	65,7%
Païement tenant lieu de taxes :		
---Gouv.du Québec (école :	15 715 \$	1,0%
---TGE du Can. (R. Faune)	72 181 \$	4,5%
Autres services rendus :		
---Loc. centre muni./ photoc.	16 050 \$	1,0%
---Autres revenus/sources loc.	216 175 \$	13,4%
Autres revenus :		
--- Transfert inconditionnel	38 900 \$	2,4%
--- Transfert conditionnel	195 655 \$	12,0%
TOTAL :	1 615 864 \$	100%

DÉPENSES

Administration générale :		
---salaires employés & Conseil		
---frais légaux-vérif.comptable	442 774 \$	27,4%
Sécurité publique :		
---SQ entente-incendie-frais	180 525 \$	11,2%
Transport :		
---voirie-chemins/rues-déneig.	330 320 \$	20,4%
Hygiène du milieu :		
---traitement-eaux-analyses		
---enlèvement/enfouis/résidus	261 090 \$	16,2%
Santé & Bien-Être :		
---HLM (OMH)	5 160 \$	0,3%
Aménagement et urbanisme :		
---salaires-permis-serv. prof.	44 375 \$	2,7%
Loisirs & Culture :		
---patinoire-biblio-piscine-camp	93 960 \$	5,8%
Autres frais :		
---remboursement-capital	121 605 \$	7,5%
---remboursement d'intérêts	47 940 \$	3,0%
---dépenses en immobilisations	88 115 \$	5,5%
TOTAL :	1 615 864 \$	100%

RÉS.NO : 2010-12-282 ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE AINSI QUE DU TAUX SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ET DE LA TAXE SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ENRETISTRÉES

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QU'une taxe foncière générale au montant de 0,5615 \$ doit et est imposée, et prélevée pour l'année fiscale 2011 sur tout immeuble imposable sur le territoire de la municipalité de Saint-Joachim, sauf la catégorie d'immeubles non résidentiels au montant de 1,4115 ainsi que 9,5615 sur les exploitations agricoles enregistrées ».

RÉS.NO : 2010-12-283 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 339-2010 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES (AUTRES QUE LA TAXE FONCIÈRE) AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'AQUEDUC ENLÈVEMENT ET DISPOSITION DES ORDURES, ET ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QU'un règlement portant le #339-2010 déterminant les taux de taxes (autres que la taxe foncière) ainsi que les tarifs de compensation pour l'aqueduc, enlèvement et disposition des ordures ainsi que l'assainissement des eaux soit et est adopté tel que lu.

Le règlement # 339-2010 fait partie des présentes comme si au long reproduit. »

RÉS.NO :2010-12-284 ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRIÉRÉS DE TAXES ET COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim adopte un taux d'intérêt de 15% et, qu'il soit chargé sur tous les arriérés de taxes de même que sur tous les comptes dus à la Municipalité et ce, pour l'exercice 2011 ».

RÉS.NO : 2010-12-285 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Bruno Guilbault

« DE lever la séance du Conseil municipal à 20 h 15 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Suzanne Cyr, directrice générale
et secrétaire-trésorière